



PROCÈS-VERBAL  
Assemblée générale annuelle  
Le samedi 1 août 2020, à 9 heures  
Centre communautaire de l'hôtel de ville  
2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs

### **1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (AGA)**

Mot de bienvenue à 9 h du président de l'Association, M. François Linteau, quorum atteint par la présence de quarante-quatre personnes, et présentation des membres du conseil d'administration (CA) de 2019-2020 : M<sup>me</sup> Jeane Francoeur, MM. Richard Cardinal, Nicolas Charbonneaux, Michèle Andriani, Gilles Drouin et Brian Sarwer-Foner (absent).

### **2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**

M. Linteau ayant déjà agi à titre de président d'assemblée et M. Drouin de secrétaire, appuyé par M. Pierre Lacombe et secondé par M<sup>me</sup> Solange Leduc, nominations acceptées à l'unanimité.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Aucun sujet ajouté. Présence de M. Sylvain Breton, maire de la municipalité ; proposé par M. Michel Simard et secondé par M<sup>me</sup> Ginette Barbeau, adoption à l'unanimité de l'ordre du jour.

### **4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 3 août 2019**

Proposé par M. Michel Béland et secondé par M. Pierre Lacombe, adopté à l'unanimité.

### **5. Adoption du rapport d'activités 2019-2020 du conseil d'administration**

Présentation du rapport d'activité du CA par M. Linteau et détail fourni ayant trait aux priorités 2019 de l'AGA et sujets ajoutés en cours d'année. Proposé par M. Nicolas Charbonneaux et secondé par M. Normand Tessier, rapport adopté à l'unanimité.

**Visibilité de l'APELP** : Présence aux assemblées mensuelles du conseil municipal, rédaction d'articles quadrimestres au bulletin municipal d'Entrelacs, présence des membres du CA à la soirée des bénévoles, annulation en raison de covid-19 en mai d'une table d'information *Jour de la terre* et en juin de la Corvée de nettoyage.

**Activités administratives du CA** : Neuf réunions tenues dont trois par ZOOM ; Parution de trois bulletins de liaison de APELP ; Recommandations transmises à la municipalité d'Entrelacs concernant le règlement 2019-515 sur le bruit et nuisances diverses, la paix et le bon ordre ; Inscription et participation au *Réseau de surveillance volontaire des lacs* (RSVL) ; Planification et tenue de l'activité d'évaluation de la présence ou non des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans notre

lac ; Mémoire transmis à la municipalité sur la révision en cours de leur plan d'urbanisme ; Sondage et recrutement de nouveaux membres.

## **6. Bilan financier au 30 juin 2020**

Présentation par M. Richard Cardinal du bilan financier lequel tient compte du solde de l'exercice précédent, des revenus moins des dépenses : solde totalisant 2 646 \$ dont 1 573 \$ pour l'APELP, 1 073 \$ pour l'ensemencement. Des explications sont données sur les dépenses ayant affectées la liquidité de l'APELP : frais de poste pour envoi à ceux qui n'ont pas d'adresse courriels; proposé par M. Guy Thibodeau et secondé par M. Pierre Lacombe, bilan financier adopté à l'unanimité.

## **7. Résultat de l'analyse de l'eau du lac août 2019**

### **7.1 Rivière Jean Venne**

Aucun échantillonnage n'était prévu par la Municipalité d'Entrelacs. Trois endroits de la rivière Jean Venne présentent des résultats élevés de coliformes pour être des zones qui abritent une faune animale, tout comme à la décharge du lac Patrick.. Quatre stations d'échantillonnage sont maintenues dans nos résultats annuels. La municipalité maintient sa vigilance sur l'état des fosses septiques longeant la Rivière Jean Venne.

### **7.2 Lac Patrick (disque de Secchi, stations d'échantillonnage)**

Présentation faite par François sur les résultats de prélèvement d'eau effectués à l'été 2019, et de façon générale la qualité de l'eau du lac Patrick est excellente pour la baignade. Les trois endroits problématiques demeurent toujours, le barrage du village, la rivière Jean Venne et la décharge du Lac Patrick. Les résultats obtenus au fil des années ne donnent aucun indicateur de détérioration alarmante même si d'une année à l'autre certains sites peuvent présenter des différences. Conclusion positive, qui se perpétue par la limpidité de l'eau du lac selon Nicolas Charbonneau, responsables de sa mesure par disque de Secchi. Elle était de 16 pieds en août 2019. Le prochain CA s'engage à poursuivre en 2020 ses efforts sur la préservation de la qualité de l'eau et de notre environnement, les prélèvements réalisés selon un nouveau protocole et leurs résultats seront présentés à l'AGA 2021. On remercie Michel Lamarre, Pierre Coulombe pour leur implication annuelle.

## **8. Programmes 2019-2020**

### **1. Plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)**

- a. Depuis quelques années, la menace de la propagation du myriophylle à épi fait l'objet d'une surveillance constante pour les lacs du Québec. Une politique de prévention est en cours au ministère de l'Environnement, au CRE Laurentides, dans les municipalités en collaboration avec les associations des lacs. Un suivi assidu des actions de surveillance est en cours avec la Municipalité et l'ADLIE. Le 10 août 2019, notre association a conduit une opération d'identification des PAEE présentes ou absentes dans notre lac. Aucune plante aquatique exotique nuisible n'a été relevé et les résultats transmis au Ministère concerné.
- b. Les équipages des volontaires ayant bravés la température des plus maussade : M. Sylvain Lamarre (quai flottant), MM. Luc Lamarre et Georges Filteau (ponton), M<sup>me</sup>

Hélène Aubry et M. Michel Lamarre (chaloupe), M<sup>me</sup> Ghislaine Roy, MM. Alain Caron et Michel Bonin (chaloupe), M<sup>mes</sup> Carole Beaudoin, Andrée Blouin et M. Ovide Bastien (chaloupe), M. Pierre Lacombe auxquels se joignait les membres du CA dont M<sup>me</sup> Jeane Francoeur (kayak), MM. Nicolas Charbonneaux, Gilles Drouin et de M. François Linteau.

- c. Des remerciements sont faits aux équipages qui ont accomplis ces prélèvements et à Mme Hilda Bleyer pour le réconfort procurés par son accueil chaleureux à mi-journée.

## **2. Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)**

- a. En collaboration avec ses partenaires, le RSVL poursuit les quatre objectifs suivants : Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps ; Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation ; Éduquer, sensibiliser, soutenir les associations de riverains et les autres participants ; Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec. Disponibilité de l'information sur le site internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>.
- b. Renouvellement de notre adhésion 2020 au RSVL, coût de l'abonnement 466 \$. Les prélèvements ayant débuté le 23 juin 2019, se poursuivre une dernière année avec un retard occasionné par le covid-19. Trois échantillons d'eau seront pris sur une période de quelques semaines au centre de notre lac par MM. Charbonneaux et Linteau, Les résultats cumulatifs seront connus et présentés à la prochaine AGA.

## **3. Caractérisation de la bande riveraine**

- a. Pour compléter notre information sur l'état de la bande riveraine de notre lac, le CA est à planifier la réalisation du protocole de caractérisation de la bande riveraine ( 15 mètres de distance partant du rivage en suivant la pente du terrain ), en observant l'utilisation du sol et l'aménagement présent dans cette bande. Cette information n'est pas disponible à la municipalité, puisque réalisé partiellement en 2006. Cette bande riveraine est le bouclier naturel de notre lac et idéalement composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes. Elle est protégée en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Par conséquent, toute intervention doit être en conformité avec la réglementation municipale

## **9 Offre d'analyse de l'eau potable**

Cette année le CA propose une formule plus étendue concernant l'analyse de l'eau potable. L'analyse des soumissions reçues retient celle de H2O, plus complète, et offrant trois services différenciés portant sur l'analyse bactériologique ( 55 \$), l'analyse physico-chimique éthique (175

\$) et l'analyse physico-chimique santé (175 \$). Un crédit de 50 \$ sera remis si plus de 20 analyses éthique ou santé sont demandées. Les bouteilles fournies par H2O seront remis aujourd'hui et le 2 août pour retour à H2O en après-midi. Cette offre est faite en collaboration avec ADLIE.

## **10 Programme d'ensemencement 2018-2019**

Transmission par M. Cardinal des données sur l'ensemencement de mai 2020 : 450 truites mouchetées mises à l'eau par l'entreprise Pisciculture Tardif & fils de St-Come au coût de 1 500 \$. Un montant de 1 415 \$ a été recueilli à cet effet, lequel provient de dons faits volontairement par des membres et d'une subvention de 250 \$ de la Municipalité. Approbation unanime de reconduire un vingt et unième programme d'ensemencement en 2021. À une question d'un riverain concernant la truite arc-en-ciel vs mouchetée, les experts recommande de ne pas introduire de nouvelle espèces de poissons dans nos lacs, donc la truite mouchetée est maintenue. Des photos des captures réalisés par nos pêcheurs serait appréciés.

## **11 Facebook**

Facebook étant une plateforme numérique très populaire que le CA a mis en place récemment, vise à améliorer la communication avec nos membres. Nicolas Charbonneaux en fait la présentation et encourage sa consultation régulière. Facebook est complémentaire à notre site WEB où se retrouve les informations factuelles de notre Association. .

## **12. Échange avec M. le maire Sylvain Breton**

La Municipalité réitère son insistance sur le lavage des embarcations et remorques à la station de lavage située au village près du jardin communautaire, Des statistiques seront disponibles à la Municipalité sur le nombre de fois utilisées à la station de lavage. La mise en opération d'une carte à puce permet de mieux connaître l'achalandage, l'origine et la destination des utilisateurs.

M. le Maire a souligné l'importance du nouveau règlement sur le bruit et nuisances diverses, la paix et le bon ordre donnant droit, entre autres à : la quiétude, la paix, la sécurité et aux règles minimales de savoir-vivre et de respect des citoyens. Pour s'assurer du respect du règlement, présence renouvelé sur les lieux d'une patrouille de surveillance de fin de semaine qui a débuté à la mi-juin et qui sera vigueur jusqu'à la mi-septembre., On joindra le 450 228-2020 pour tout signalement.

La problématique reliée à la location à court terme et AirB&B fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elle est la source de maintes plaintes sur les nuisances par le bruit, la fumée et les feux d'artifices. On recommande de dénoncer à la Municipalité et Revenu Québec les locateurs sans permis valides de location ainsi qu'en regard de la capacité des installations sanitaires. Notre annexe au bail du locateur fera l'objet d'un rappel auprès de ces derniers par le prochain CA

La réglementation sur les vignettes est obligatoire pour les embarcations motorisées, cependant la municipalité n'exerce pas de patrouille sur notre lac. Échange sur le moyen et l'avantage d'identifier l'embarcation d'un riverain versus celle d'un visiteur. Plusieurs plaintes de riverain concernant la sécurité nautique délinquantes sur notre lac, les nageurs sont à risques par la vitesse et le non-respect de la distance réglementaire des embarcations. Le prochain CA devra prendre en considération ces plaintes de nos riverains. Une mise au point est faite sur l'accès privé de notre lac et celui public du Lac des Iles.

Un mémoire est en préparation pour demander à la Municipalité, de modifier son règlement sur la vidange des fosses septiques par celui de la mesure des boues, plus écologique et économique.

Les travaux de rénovation de la rue des Hirondelles et des Tourterelles débuterons cette année, en respectant les lignes cadastrales des lots et sans augmentation des taxes pour les riverains.

La dimension physique des nouveaux bacs noirs pour les rebuts est conforme aux exigences contractuelles qui lie la Municipalité et l'entreprise de récupération . La collecte robotisée qui s'annonce est une de ces exigences qui justifie la taille du bac.

Les séances publiques du conseil municipal devrait reprendre le 17 août. Une requête en dérogation mineure pour un lot situé rue Lafontaine pourrait y être entendu si l'entreprise demanderesse maintien sa décision. Les opposants y seront présents.

Une révision du plan d'urbanisme en cours, lequel vise la conformité selon les normes de la réglementation municipale et du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie , prévoie la reprise de la consultation publique dès que possible . Pour de plus amples informations, voir à l'adresse internet : <http://www.entrelacs.com/municipal/urbanisme/>

Des félicitations sont adressées à M. Linteau et à notre association pour l'implication assidue dans la protection de notre environnement et la participation aux assemblées du conseil municipal.

### **13. Sujet divers**

Intervention d'un membre, à savoir si la fréquence ou la fumée dégagée par un feu de camp peut être considérée une nuisance, la réponse donnée sur ce sujet réfère à la réglementation municipale.

Concernant les feux d'artifices, on s'enquiert de la possibilité d'en interdire la vente par nos commerçants locaux.

Remise à Richard Cardinal d'un cadeau d'appréciation pour les nombreuses années de service consacrées au CA de notre Association.

En préparation de souligner le 30<sup>ième</sup> anniversaire de l'APELP, un historique des faits importants jalonnant toutes ces années a été préparé par Mme Hilda Bleyer et Richard Cardinal. Décision à venir concernant le programme à élaborer pour fêter cet anniversaire.

FLÉcOTeCH, entreprise locale prônant la protection écologique de notre environnement, encourage l'usage de ses produits nettoyants non nuisibles offert dans trois points de vente à Entrelacs : Centre de rénovation Réal Riopel Rona, Marché St-Émile Richelieu, Harnois dépanneur.

### **14. Cotisation annuelle pour 2020**

La cotisation sera perçue au 1<sup>er</sup> août 2020 à 30 \$. Toute cotisation ou frais payable à l'Association peut être maintenant payé par Interac, nouveau mode de paiement en place depuis le mois de juin.

### **15. Élection des membres du CA pour 2019-2020**

Reconduction par acclamation : M<sup>me</sup> Jeane Francoeur, MM. François Linteau, Nicolas Charbonneaux, M<sup>me</sup> Michèle Andréani, Gilles Drouin et Brian Sarwer-Foner où vient se rajouter à l'équipe, sans besoin de la tenue de mise en nomination, Mesdames Ginette Paré et Catherine Pennors.

M<sup>me</sup> Hilda Bleyer accepte de poursuivre son rôle d'intermédiaire entre la communauté anglophone et demande d'être sur la liste d'envoi des procès-verbaux de l'APELP.

Levée de l'assemblée générale, proposée par MM. Sylvain Breton et secondée par Pierre Lacombe., il est 11h10.